

ADMINISTRATEUR-TRICE

Responsabilités

Siégeant au conseil d'administration des Services humanitaires, l'administrateur-trice contribue de manière significative à la gestion des affaires de la Croix-Rouge de Belgique – Communauté francophone.

Il-elle assume avec les autres administrateur-trices et sous la direction du-de la président-e communautaire, le rôle dévolu au conseil d'administration des Services humanitaires par le règlement d'ordre intérieur.

Ce rôle comporte des responsabilités en matière de planification stratégique, d'organisation générale, de gestion financière et de contrôle.

Profil recherché

Qualifications, connaissances et expériences demandées

- diplôme de l'enseignement supérieur ou une expérience probante en rapport avec le mandat
- connaissance suffisante de la Croix-Rouge de Belgique (statuts, missions, structure, activités), du Mouvement Croix-Rouge et de ses principes ou engagement à l'acquérir dans un délai de six mois
- soit détenteur-trice d'une expertise pointue utile à la CRB-CF
soit détenteur-trice d'une solide expérience Croix-Rouge

Qualités personnelles attendues

- adhérer aux principes et valeurs humanitaires du Mouvement
- adhérer aux principes de bonne gouvernance
- vision stratégique et capacité de projection à long terme
- capacité d'analyse
- capacité à travailler en équipe
- relations dans les milieux économiques, politiques et sociaux

Conditions d'accès

- avoir entre 18 et 70 ans au jour de l'élection. Une demande motivée de dérogation peut être soumise au bureau provincial.
- disponibilité suffisante en regard de la fonction
- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique décisionnel.